

« La Société qui vient »

sous la direction de Didier FASSIN
éditions du Seuil, 2022, 1319 p.

Chapitre 5 – Terrorisme

de Nathalie CETTINA

pages 113 à 131

Né à la fin du XVIII^e siècle pour désigner la terreur d'État, le terrorisme fut utilisé par des révolutionnaires, des libertaires, des nationalistes, des patriotes, pour supprimer, libérer, acquérir, influencer ou déstabiliser un État, et est affiché depuis une trentaine d'années comme l'un des moyens d'expression de la mouvance islamiste radicale à travers le monde . Le régime de terreur établi pendant la période révolutionnaire est la première expression de ce qui deviendra un terrorisme d'État, défini comme l'emploi systématique par un pouvoir ou par un gouvernement de mesures d'exception et/ou de la violence pour atteindre un but politique. Le terrorisme a opéré un glissement sémantique au cours du XIX^e siècle, à l'origine du concept actuel de terrorisme, perdant sa légitimité affichée, au profit d'une terreur organisée contre l'État, visant l'ensemble des actes de violence qu'une organisation politique exécute dans le but de désorganiser la société existante et de créer un climat d'insécurité. En passant d'une action de l'État, qui trouvera une continuité dans les systèmes totalitaires, à une action de la société, le terrorisme est devenu l'étendard d'une violence individuelle et réactionnaire dirigée à l'encontre d'une société que le terroriste cherche à intimider et effrayer pour la punir ou la changer .

Ce cadre juridique a accompagné une tendance à limiter le terrorisme à des groupes non étatiques, quand le terrorisme demeure encore une méthode de gouvernants ou d'États qui mènent des actions similaires. Cette perception a conduit de longue date tout État à surréagir face à la menace au risque de basculer de la violence d'État vers l'excès de pouvoir . La spécialisation des hommes, des structures, des méthodes, et une mobilisation des moyens militaires se retrouvent dans la plupart des États occidentaux confrontés au terrorisme. Dès les années 1970 en Grande-Bretagne dans la lutte contre l'IRA et au milieu des années 1980 aux États-Unis, l'exceptionnalité devient la norme avec le recours aux raids militaires et aux opérations spéciales, des méthodes qui seront le fleuron de la politique antiterroriste américaine après les attentats du 11 septembre 2001 .

Ces derniers ont généré une onde de choc, ouvrant une ère de paranoïa mondiale, galvanisant l'énergie des gouvernements occidentaux, pesant sur la géopolitique des grandes puissances , s'incrétant dans le jeu politique interne des États, monopolisant le débat public, érigeant la sécurité au rang de priorité politique au nom d'un terrorisme identifié à l'islam radical. En témoigne la mouvance radicale ultraviolente d'extrême droite qui se manifeste depuis le début de la décennie 1990, dont le recours à la violence terroriste a causé le plus grand nombre de victimes d'attentats aux États-Unis au cours des dix dernières années . L'arrestation de son auteur, Timothy McVeigh, a mis en évidence l'existence d'un idéal politique patriotique porté par des milices paramilitaires dont certains membres étaient prêts à faire un usage délibéré de la violence au nom d'une suprématie blanche anti-État. Au cours des dernières années, des meurtres de masse portés par un combat extrémiste racialisé ont été commis aux États-Unis , en Norvège , en Allemagne , en Nouvelle-Zélande .

Sur ce sujet complexe différentes lectures se sont développées , desquelles découlent des approches et des réponses différentes. Quatre écoles se partagent l'étude scientifique du terrorisme.

- Une école sécuritaire privilégiant le caractère global de la menace
- Une école critique sur la sécurité et les limites de son discours
- Une école « islamologique », sur l'impact du fait religieux dans le terrorisme
- Une école psychologique, qui dissèque et analyse les processus individuel

Il faudra pourtant attendre 2020 pour que les États-Unis adoptent des dispositions propres au terrorisme intérieur reconnaissant cette qualité aux actions violentes d'extrême droite, là où jusque-là le droit américain considérait le terrorisme uniquement comme menace extérieure . Une telle interrogation revient à questionner l'État et tous les acteurs sur les mécanismes de leur propre violence quand bien même ils l'identifient à notre sécurité . On citera par

exemple François Thuillier, ancien membre des services de lutte antiterroriste, devenu chercheur, selon qui la violence politique agit comme une brisure, poussant l'homme et l'État à leur extrémité, et dévoilant ainsi leur vrai visage.

La définition pénale du terrorisme prend en considération le mobile, là où habituellement le droit définit un crime au regard des faits . Le terrorisme est, en outre, devenu une question de sécurité qui glisse du pouvoir civil à des pratiques militaires, et passe d'un cadre pénal à une violence d'État par négation des principes inhérents à son essence démocratique. Le recours aux exécutions extrajudiciaires à l'étranger sur un territoire en guerre est une pratique discutable qui conduit sur le terrain sur lequel le terroriste cherche justement à amener ses ennemis, en ne respectant plus les droits du criminel jusqu'à consentir à éliminer ses ressortissants avec l'aide d'armées étrangères, dans une nouvelle loi du talion . Il sera martelé aux Français que la France est « en guerre » contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical, en réponse à une armée terroriste sans réaliser que cette déclaration de guerre justifie, pour les terroristes, leur action.

Elle fut consacrée à la suite des attentats du 11 septembre par une politique de guerre préemptive, ouvrant la voie à des pratiques illégales visant à détruire les bases terroristes supposées et les pays soupçonnés de les aider. La guerre a pour base des actions réciproques continues, là où l'action terroriste se veut unilatérale, par surprise. La guerre suppose d'être engagée contre un ennemi identifié et quantifiable, ce que ne saurait être le terrorisme islamiste. La temporalité de la guerre ne s'applique pas face à un ennemi mouvant, protéiforme, sans chef ni objectifs cohérents.

On a fait du terrorisme une action dont les effets, en conduisant l'État à une posture hors normes, sont hors de proportion avec ses résultats purement opérationnels . En réduisant l'image de la lutte contre le terrorisme à la sémantique tapageuse de guerre contre le terrorisme et de contre-terrorisme, littéralement un « ensemble d'actions ripostant au terrorisme par des moyens analogues », les gouvernants créent un rapport de force qui aide à rassembler la nation, souvent dans des moments où ils sont en difficulté sur le plan intérieur . Le risque devient celui d'une instrumentalisation du terrorisme par des gouvernants dont la surréaction pourrait conduire in fine à légitimer la xénophobie et l'islamophobie. Une fois posées les limites d'un contre-terrorisme sans frein, et alors que l'efficacité de la déradicalisation et de la focalisation sur un renseignement de masse est remise en cause par des études scientifiques, les démocraties occidentales ne peuvent pas faire l'économie de procéder à une analyse de leurs politiques antiterroristes .

Vers une autre politique anti-terroriste

Repenser la lutte antiterroriste s'inscrit dans un choix de société. Une réflexion critique sur le contre-terrorisme global demande, tout d'abord, de décorrélér le risque terroriste du caractère religieux . La guerre contre le terrorisme est partie de l'idée que l'islam radical générerait par nature le terrorisme dans une sorte de continuum criminel. La lutte contre le terrorisme a matière à se concentrer sur les facteurs de la révolte, à même de nourrir d'autres radicalités . Le terrorisme fait peur, car il est une criminalité qui s'exhibe et outrage .

L'enjeu est de sortir de l'émotion qui conduit à la surenchère sécuritaire, de ne plus faire de la lutte contre le terrorisme une question d'orgueil national. La médiatisation concourt à entretenir l'attrait du terrorisme en ce qu'elle participe du phénomène de mimétisme .

Conclusion

La fascination de l'acte terroriste que nourrit le monde occidental conduit à un aveuglement face à la menace, qui amène à enfermer le terrorisme dans un espace délimité aux mains de protagonistes ethnocentrés. Le terrorisme, en tant que technique extrême d'action violente, s'identifie désormais par son affichage médiatique et son instrumentalisation politique, lesquels ont réduit son champ d'expression aux actes menés par des individus se réclamant de l'islamisme radical, ignorant l'utilisation de la pratique terroriste par d'autres acteurs pour défendre une cause ou bien des politiques occidentales de puissance sur des terrains extérieurs.

Claude Avisse Atelier Solidarité Migrants